

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 11 2007

L'an deux mille sept, le 5 Novembre à 20h, le Conseil de Communauté du Canton d'Oulchy-le-Château, convoqué pour une réunion ordinaire, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de M. Hervé MUZART.

Etaient présents en qualité de délégués titulaires : MM DRIQUE D, AUBAS F, REIMANN R, JOLY D, VIET B, CHRETIEN L, DESCHAMPS C, du ROIZEL PH, AUBERT J, SERVOISE R, PINTA E, GAILLARD F, GANDON D, MACQUART C, DEVILLE J, DELETANT J-C, de REKENEIRE C, FOUILLARD CH, MENARD D représenté par FOUILLARD C, BRIOUX JP, CALLAY F, DRIVIERE F, FICHEL JJ, BOUDEELE J-M, CHENU N, MUZART H, MOQUET G.

Absents excusés : BERTIN N, REMY X, HOBREAUX G, DOUBLET J-C, RICBOURG C, GENARD M, de CONINCK P, BOUCHER J, MASSUEJ-L, GIROD P, MARCHAL C, MANSCOURT P, CASTEL D, SAMIER J-L, LEROUX L, LEVEQUE P, VERRON M, DUPREZ B, PHILBERT S, AMBROSATO D, FOUILLARD H, GADRET C, CARETTE C, GAUDRE R, IBATICI D, POTIER R.

Monsieur Gandon est nommé secrétaire de séance

Assistait également, M. de COLNET Charles-Edouard chargé de développement.

1. Approbation du précédent Compte rendu

Après lecture du compte rendu de la réunion du 26 Septembre 2007 à 20h, Monsieur Macquart souhaite que les questions qu'il avait posées à Madame Piedvache soient retranscrites.

Monsieur Macquart avait demandé à Madame Piedvache si les habitants de Courdoux et le Maire de Grand Rozoy avaient été consultés dans le cadre de l'étude de zonage de développement éolien. Madame Piedvache lui avait répondu négativement.

Suite à ces modifications le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 26 Septembre 2007 à 20h.

2. Décisions budgétaires modificatives

Le Président présente les décisions budgétaires modificatives pour le lotissement et rappelle qu'il ne s'agit que d'écritures comptables correspondant à des opérations d'ordre.

Comptes	Dépenses de fonctionnement	de Recettes de fonctionnement
Variation des encours de production de biens 7133	-300 055	-277 907
Variation des encours de production de biens 7133-042	+300 055	+167 855
Variation des stocks de terrains aménagés 71355-042	+190 003	+300 055
TOTAL	+190 003	+190 003

<u>Comptes</u>	<u>Dépenses d'investissement</u>	<u>Recettes d'investissement</u>
<u>Etudes et prestation de services</u> <u>3354</u>	-167 376	-166 376
<u>Terrains</u> <u>3351</u>	-110 531	-133 679
<u>Terrains aménagés</u> <u>3555-040</u>	+300 055	+190 003
<u>Etudes et prestation de services</u> <u>3354-040</u>	+167 855	+166 376
<u>Terrains</u> <u>3351-040</u>		+133 679
<u>TOTAL</u>	+190 003	+190 003

Après délibération le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité les décisions budgétaires modificatives pour le lotissement.

Le Président expose ensuite les décisions modificatives budgétaires pour la Communauté de Communes.

Fonctionnement

Vêtement de travail 60636	+1 200	Fournitures de petit équipement 60632	-1 243
Livres, disques, cassettes 6065	+43	Autres emplois d'insertion 64168	-10 000
Contrats de prestation de services avec des entreprises 611	+13 500	Cotisations aux caisses de retraite 6453	-6 000
Cotisation au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale 6336	+200	Médecine du travail, pharmacie 6475	-3 000
Personnels non titulaire 6413	+2 500		
Cotisations à l'URSSAF 6451	+2 800		

Après délibération le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité les décisions budgétaires modificatives pour le budget principal.

3. Renouvellement de la convention CLAS

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a mis en place une aide aux devoirs deux soirs par semaine. Il s'agit d'aider les jeunes à faire leurs devoirs, à apprendre leurs leçons et à acquérir une méthodologie de travail. Ce dispositif est financé par la DDASS et la CAF.

Après délibération le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité le renouvellement de l'activité d'accompagnement à la scolarité pour l'année 2007-2008.

4. Convention sortie jeune

Le Président rappelle que la Communauté de Communes organise régulièrement des sorties pour les jeunes du canton. Ce sont les associations qui avancent les fonds nécessaires aux sorties et la Communauté de Communes les rembourse par la suite. Un acompte de 50% était consenti par la Communauté de Communes aux associations pour les deux premières sorties 2007. Les fonds avancés par les associations étant de plus en plus lourds le Président propose de verser un acompte de 75% à l'association Une Anim pour la sortie théâtre bowling.

Après délibération le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer la convention de partenariat avec l'association Une Anim de Breny pour l'organisation de la sortie 11-16 ans Bowling Théâtre

4. Questions diverses

Le Président évoque la possibilité d'adhérer à l'Agence de Développement de l'Aisne pour 1 000€ en 2008. Cette agence est composée des Chambres Consulaires, du Conseil Général, de la SEDA, de la SIMEA, du Centre Départemental de Tourisme, de Syndicats professionnels, d'entreprises, d'organismes financiers et d'EPCI. Le Président rappelle que cette agence rend de nombreux services pour accompagner les créateurs d'entreprises sur la ZA d'Hartennes. Le Président craint que l'absence de cotisation entraîne une dégradation du service.

Le Président fait réponse à Monsieur Moquet en lui mentionnant que le Conseil Général était auparavant largement financeur de cette agence et qu'effectivement les collectivités territoriales les plus importantes ont tendance à réclamer le concours financier des plus petites. Monsieur du Roizel demande alors si les conseils dont bénéficient les créateurs d'entreprises sont gratuits. Le Président lui répond de façon affirmative.

Après délibération le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer le bulletin d'adhésion pour que la Communauté de Communes devienne membre de l'Agence de Développement de l'Aisne en 2008 pour une cotisation annuelle de 1 000€

Le Président annonce que le chiffrage d'une déchetterie sur le canton vient d'être effectué par Sita Dectra sur les bases pro-ratisées de la déchetterie de Neuilly Saint Front. Le coût annuel de fonctionnement déduction faite des reventes de matériaux s'élève à 80 513€ pour l'exploitation, 42 709€ pour le gardiennage, 872€ pour l'entretien de la structure et 24 000€ pour le traitement des déchets ménagers spéciaux. L'investissement pour sa part s'élève à 300 000€. La possibilité d'un rattachement à Ambleny est alors évoqué.

Le Président évoque ensuite l'intérêt de numériser le cadastre pour le mettre par la suite à disposition des communes via internet. Ce Système d'Informations Géographiques permettra tout à la fois de consulter le cadastre et les réseaux, de faire la pré-instruction des permis de construire et de gérer le SPANC dans l'avenir. Le Président annonce que la Communauté de Communes est composée de 17 426 parcelles mais que certaines communes adhérentes au Syndicat de l'Ourcq sont d'ores et déjà numérisées ce qui ramène le nombre de parcelles à environ 13 000.

Monsieur Macquart évoque la possible numérisation des parcelles de Launoy dans le cadre d'une étude déjà réalisée. Monsieur Gandon demande alors si les entreprises pourront avoir accès à ces informations. Le Président lui répond qu'effectivement certaines parcelles et certaines cartes de réseaux de distribution sont gratuites.

Le Président rappelle que des formations à destination des élus et secrétaires de mairies seront organisées pour utiliser ce nouveau matériel.

Le Conseil Communautaire approuve le choix du cabinet Houdry pour réaliser la numérisation du cadastre du territoire de la Communauté de Communes.